

**FONDATION DU BOCAGE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Clotilde DEMEURE  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN  
Expert-Comptable

Robert OHAYON  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

---

SOCIÉTÉ  
D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT  
AUX COMPTES

INSCRITE  
AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DES EXPERTS-COMPTABLES  
DE LA RÉGION DE LYON

INSCRITE  
À LA COMPAGNIE  
RÉGIONALE  
DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES DE LYON

**FONDATION DU BOCAGE**

339 Rue Costa de Beauregard  
73000 CHAMBERY

Clotilde DEMEURE  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN  
Expert-Comptable

Robert OHAYON  
Expert-Comptable  
Commissaire aux Comptes

SOCIÉTÉ  
D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET DE COMMISSARIAT  
AUX COMPTES

INSCRITE  
AU TABLEAU DE L'ORDRE  
DES EXPERTS-COMPTABLES  
DE LA RÉGION DE LYON

INSCRITE  
À LA COMPAGNIE  
RÉGIONALE  
DES COMMISSAIRES  
AUX COMPTES DE LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

Aux membres du Conseil d'Administration de la Fondation du Bocage,

**Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

---

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observations**

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « Faits significatifs de l'exercice » et « Autres informations pour donner une image fidèle » de l'annexe des comptes annuels portant sur le montant des legs reçus et l'amortissement dérogatoire des bâtiments et constructions en lieu et place de l'amortissement économique.

### **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre Fondation constitue des provisions pour couvrir des risques et charges tels que décrits dans la note « provisions pour risques et charges » du paragraphe règles et méthodes comptables de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir par sondages les calculs effectués par votre Fondation.

### **Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

---

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 4 mai 2024

**Le Commissaire aux Comptes  
SARL ROBERT OHAYON ET ASSOCIES**

**Clotilde DEMEURE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES  
ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

***A N N E X E***

**COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023**

Bilan

Compte de résultat

Annexe

ACTIF	Arrêté au 31/12/2023 Durée 12 mois			31/12/2022 12 mois
	BRUT	AMORT/PROV	NET	NET
<b>Actif Immobilisé</b>				
<b>Immobilisations Incorporelles</b>				
Frais d'établissement	1 616 002,30	-25 916,33	1 590 085,97	1 590 085,97
Frais de recherche et développement	13 005,00	-13 005,00		
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valet				
Autres Immobilisations incorporelles	59 202,46	-58 839,21	363,25	6 382,24
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations Corporelles</b>				
Terrains	2 446 945,70		2 446 945,70	2 405 471,70
Constructions	18 029 937,78	-10 856 225,40	7 173 712,38	6 795 140,37
Installations techniques matériel et outillage	1 375 717,78	-1 239 200,76	136 517,02	125 974,14
Autres immobilisations corporelles	2 846 333,98	-2 243 703,62	602 630,36	315 529,35
Immobilisations corporelles en cours	138 025,14		138 025,14	52 650,93
Avances et acomptes	34 784,31		34 784,31	
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cé</b>				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations Financières</b>				
Participations et Créances rattachées	1 215,84		1 215,84	1 177,84
Autres titres Immobilisés	1 307 747,75	-108 212,22	1 199 535,53	1 307 747,75
Prêts	152 590,02		152 590,02	141 354,02
Autres	7 074,51		7 074,51	6 994,51
<b>TOTAL I</b>	<b>28 028 582,57</b>	<b>-14 545 102,54</b>	<b>13 483 480,03</b>	<b>12 748 508,82</b>
<b>Comptes de Liaison</b>				
<b>Comptes de Liaison</b>				
<b>TOTAL II</b>				
<b>Actif Circulant</b>				
<b>Stocks et en cours</b>				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	14 704,96		14 704,96	26 777,75
<b>Créances</b>				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	753 039,18	-14 245,46	738 793,72	654 064,44
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	408 756,85	-8 724,31	400 032,54	180 423,83
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Valeurs mobilières de placement	2 111 558,64	-3 420,45	2 108 138,19	1 110 983,79
<b>Instruments de trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>				
Disponibilités	617 804,60		617 804,60	1 499 946,96
<b>Charges constatées d'avance</b>				
Charges constatées d'avance	26 472,39		26 472,39	39 273,25
<b>TOTAL III</b>	<b>3 932 336,62</b>	<b>-26 390,22</b>	<b>3 905 946,40</b>	<b>3 511 470,02</b>
<b>Frais d'émission des emprunts</b>				
<b>Frais d'émission des emprunts</b>				
<b>TOTAL IV</b>				
<b>Prime de remboursement des emprunts</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts</b>				
<b>TOTAL V</b>				
<b>Ecart de conversion Actif</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>31 960 919,19</b>	<b>-14 571 492,76</b>	<b>17 389 426,43</b>	<b>16 259 978,84</b>

**PASSIF**

Arrêté au 31/12/2023

31/12/2022

Durée 12 mois

12 mois

**Fonds propres****Fonds propres sans droit de reprise**

Fonds propres statutaires

4 873 847,91

4 873 847,91

Fonds propres complémentaires

5 506 446,86

5 506 446,86

**Fonds propres avec droit de reprise**

Fonds propres statutaires

591 554,15

591 554,15

**Ecart de réévaluation****Réserves**

Réserves pour projet de l'entité

948 323,56

948 323,56

dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

711 440,93

711 440,93

**Report à nouveau**

Report à nouveau

-2 969 568,59

-3 172 711,08

dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

-381 411,14

-580 258,72

**Excédent ou déficit de l'exercice**

Excédent ou déficit de l'exercice

700 214,51

203 142,49

dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales &amp; médico-sociales

75 736,44

198 847,58

**Situation nette (sous-total)**

Situation nette (sous-total)

9 650 818,40

8 950 603,89

**Fonds propres consommables****Subventions d'investissement**

Subventions d'investissement

896 894,80

727 687,83

**Provisions réglementées**

Provisions réglementées

2 414 887,12

2 313 754,61

**TOTAL I****12 962 600,32****11 992 046,33****Fonds reportés et dédiés:****Fonds reportés liés aux legs et donation**

Fonds reportés liés aux legs et donation

**Fonds dédiés**

Fonds dédiés

42 293,18

42 041,78

**TOTAL II****42 293,18****42 041,78****Comptes de Liaison****Comptes de Liaison****TOTAL III****Provisions****Provisions pour risques**

355 053,51

388 512,07

**Provisions pour charges**

180 637,73

212 066,44

**TOTAL IV****535 691,24****600 578,51****Instruments de trésorerie****Dettes****Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatifs)****Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

1 466 919,29

1 770 230,11

**Emprunts et dettes financières diverses**

Emprunts et dettes financières diverses

67 355,36

62 737,23

**Avances et acomptes sur commandes**

Avances et acomptes sur commandes

72 643,43

72 736,20

**Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

656 189,12

425 580,70

**Dettes des legs ou donations**

Dettes des legs ou donations

**Dettes fiscales et sociales**

Dettes fiscales et sociales

854 235,91

789 291,44

**Dettes sur immobilisations, comptes rattachés**

Dettes sur immobilisations, comptes rattachés

118 032,09

**Autres dettes (d'exploitation)**

Autres dettes (d'exploitation)

78 142,35

77 828,30

**Instruments de trésorerie****Produits constatés d'avance**

Produits constatés d'avance

535 324,14

426 908,24

**TOTAL V****3 848 841,69****3 625 312,22****Ecarts de conversion Passif****Ecarts de conversion Passif****TOTAL VI****TOTAL GENERAL****17 389 426,43****16 259 978,84**



# Compte de résultat

## FONDATION CONSOLIDEE 2023

	Arrêté au : Arrêté au 31/12/2023		Arrêté au 31/12/2022		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Produit d'exploitation</b>						
Cotisations	969,30	0,02			969,30	
Ventes de biens			16 104,33	0,27	-16 104,33	-100,00
dont ventes de biens en nature						
dont parrainages						
Prestations de Services	1 144 679,79	18,82	1 217 805,88	20,71	-73 126,09	-6,00
<b>Ventes de biens et services</b>	<b>1 144 679,79</b>	<b>18,82</b>	<b>1 233 910,21</b>	<b>20,99</b>	<b>-89 230,42</b>	<b>-7,23</b>
Concours publics autoriét tarification activités sociales et	6 081 477,98	100,00	5 879 240,31	100,00	202 237,67	3,44
Autres concours Publics	713 139,49	11,73	726 637,99	12,36	-13 498,50	-1,86
Subventions d'exploitation	157 423,71	2,59	263 411,46	4,48	-105 987,75	-40,24
Versements fondateurs ou consommation dotation consommptible						
. Dons manuels	45 471,00	0,75	36 935,00	0,63	8 536,00	23,11
. Mécénats	1 343,55	0,02			1 343,55	
. Legs, donations et assurances-vie	1 054 341,87	17,34			1 054 341,87	
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>	<b>1 101 156,42</b>	<b>18,11</b>	<b>36 935,00</b>	<b>0,63</b>	<b>1 064 221,42</b>	<b>2 881,34</b>
Contributions financières						
<b>Produits de tiers financeurs</b>	<b>8 053 197,60</b>	<b>132,42</b>	<b>6 906 224,76</b>	<b>117,47</b>	<b>1 146 972,84</b>	<b>16,61</b>
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	274 942,07	4,52	313 487,30	5,33	-38 545,23	-12,30
Utilisations des fonds dédiés	1 478,60	0,02	110,92	0,00	1 367,68	1 233,03
Autres produits	41 715,05	0,69	50 451,19	0,86	-8 736,14	-17,32
<b>PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I</b>	<b>9 516 982,41</b>	<b>156,49</b>	<b>8 504 184,38</b>	<b>144,65</b>	<b>1 012 798,03</b>	<b>11,91</b>
<b>Charges d'exploitation</b>						
Achats de marchandises			10 693,90	0,18	-10 693,90	-100,00
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	2 894 477,76	47,59	2 419 799,97	41,16	474 677,79	19,62
Impôts, taxes et versements assimilés	519 556,78	8,54	416 505,76	7,08	103 051,02	24,74
Salaires et traitements	3 546 700,71	58,32	3 583 169,91	60,95	-36 469,20	-1,02
Charges sociales	1 264 626,47	20,79	1 241 399,37	21,11	23 227,10	1,87
Dotations aux amortissements	509 803,20	8,38	566 269,21	9,63	-56 466,01	-9,97
Autres charges	40 520,85	0,67	43 934,15	0,75	-3 413,30	-7,77
Dotations aux provisions	6 136,89	0,10	55 730,08	0,95	-49 593,19	-88,99
Report en fonds dédiés	1 730,00	0,03	1 750,00	0,03	-20,00	-1,14
Aides financières						
<b>CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II</b>	<b>8 783 552,66</b>	<b>144,43</b>	<b>8 339 252,35</b>	<b>141,84</b>	<b>444 300,31</b>	<b>5,33</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>733 429,75</b>	<b>12,06</b>	<b>164 932,03</b>	<b>2,81</b>	<b>568 497,72</b>	<b>344,69</b>
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.	73 497,74	1,21	77 453,35	1,32	-3 955,61	-5,11
Autres intérêts et produits assimilés	20 783,75	0,34	1 615,43	0,03	19 168,32	1 186,58
Reprises/provisions et transfert de char			1 168,75	0,02	-1 168,75	-100,00
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P	54 187,01	0,89			54 187,01	
<b>PRODUITS FINANCIERS TOTAL III</b>	<b>148 468,50</b>	<b>2,44</b>	<b>80 237,53</b>	<b>1,36</b>	<b>68 230,97</b>	<b>85,04</b>
<b>Charges financières</b>						
Dotations amort., dépréciations et provisions	110 539,82	1,82	1 092,85	0,02	109 446,97	
Intérêts et charges assimilées	31 206,76	0,51	30 346,80	0,52	859,96	2,83
Différences négatives de change						
Charges nettes/cessions des V.M.P.						
<b>CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV</b>	<b>141 746,58</b>	<b>2,33</b>	<b>31 439,65</b>	<b>0,53</b>	<b>110 306,93</b>	<b>350,85</b>
<b>RESULTATS FINANCIERS</b>	<b>6 721,92</b>	<b>0,11</b>	<b>48 797,88</b>	<b>0,83</b>	<b>-42 075,96</b>	<b>-86,22</b>
<b>RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS</b>	<b>740 151,67</b>	<b>12,17</b>	<b>213 729,91</b>	<b>3,64</b>	<b>526 421,76</b>	<b>246,30</b>
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opération de gestion	5 035,15	0,08	8 830,03	0,15	-3 794,88	-42,98
Sur opération en capital	104 506,71	1,72	109 801,69	1,87	-5 294,98	-4,82
Reprises/provisions et transfert de char	3 262,77	0,05			3 262,77	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V</b>	<b>112 804,63</b>	<b>1,85</b>	<b>118 631,72</b>	<b>2,02</b>	<b>-5 827,09</b>	<b>-4,91</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion	50 424,21	0,83	7 696,43	0,13	42 727,78	555,16
Sur opération en capital	1 185,07	0,02	312,82	0,01	872,25	278,83
Dotation aux amortissements et aux prov.	101 132,51	1,66	121 209,89	2,06	-20 077,38	-16,56
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI</b>	<b>152 741,79</b>	<b>2,51</b>	<b>129 219,14</b>	<b>2,20</b>	<b>23 522,65</b>	<b>18,20</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-39 937,16</b>	<b>-0,66</b>	<b>-10 587,42</b>	<b>-0,18</b>	<b>-29 349,74</b>	<b>277,21</b>
Participation des salariés						
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII</b>						
Impôts sur les bénéfices						

# Compte de résultat

## FONDATION CONSOLIDEE 2023

	Arrêté au :		Arrêté au 31/12/2023		Arrêté au 31/12/2022		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>TOTAL VIII</b>								
<b>PRODUITS</b>	9 778 255,54	160,79	8 703 053,63	148,03	1 075 201,91	12,35		
<b>CHARGES</b>	9 078 041,03	149,27	8 499 911,14	144,57	578 129,89	6,80		
<b>Total XI</b>								
Eng.à réaliser sur ressources affectés								
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs								
<b>TOTAL XI</b>								
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	700 214,51	11,51	203 142,49	3,46	497 072,02	244,69		

# Compte de résultat

## FONDATION CONSOLIDEE 2023

Arrêté au :	Arrêté au 31/12/2023	Arrêté au 31/12/2022	Variation			
	Montant	%	Montant	%	Montant	%

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Contributions Produits						
Dons en nature						
Prestation en nature	1 064 878,85	17,51	994 332,34	16,91	70 546,51	7,09
Bénévolat						
<b>CONTRIBUTIONS PRODUITS</b>	<b>1 064 878,85</b>	<b>17,51</b>	<b>994 332,34</b>	<b>16,91</b>	<b>70 546,51</b>	<b>7,09</b>
Contributions Charges						
Secours en nature						
Mises à disposition gratuite de biens et services						
Prestations en nature	1 064 878,85	17,51	994 332,34	16,91	70 546,51	7,09
Personnel bénévole						
<b>CONTRIBUTIONS CHARGES</b>	<b>1 064 878,85</b>	<b>17,51</b>	<b>994 332,34</b>	<b>16,91</b>	<b>70 546,51</b>	<b>7,09</b>

**FONDATION DU BOCAGE**  
Synthèse  
339 rue Costa de Beauregard  
73000 CHAMBERY

**ANNEXE**  
*EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023*

La présente annexe est relative aux comptes de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2023 caractérisés notamment par les données suivantes :

- total du bilan	17.389.426 €
- résultat net :	700.215 €
- Produits d'exploitation :	9.516.982 €

## • **OBJET SOCIAL, ACTIVITES ET MISSIONS, MOYENS MIS EN ŒUVRE**

### ○ **Objet**

La Fondation du Bocage a pour but, dans l'esprit et la volonté du fondateur, Camille Costa de Beauregard :

- L'assistance, l'éducation, la formation scolaire professionnelle, sportive, la promotion humaine et le progrès moral et culturel des enfants et de jeunes gens, principalement ceux dont la santé, la moralité, ou l'éducation sont compromises du fait de l'absence ou la déficience du milieu familial,
- L'accueil, le secours, l'assistance, morale et matérielle des maîtres, éducateurs et autres bénévoles, malades ou âgés de ses établissements et ceux du Syndicats livre d'éducateurs populaires, dont le siège social est à la MULATIERE (69)

### ○ **Moyens**

Les moyens d'action de la Fondation peuvent être très divers, afin de lui permettre d'atteindre ses buts selon les exigences des temps. Par exemple : création, gestion ou soutien de foyers d'hébergement, écoles et centres de formation de types divers, notamment professionnels, centres de loisirs éducatifs et d'activités socio-culturelles, sans exclure une activité culturelle ou religieuse, colonies de vacances, camps, maisons familiales, clubs, maisons des jeunes, etc...

ainsi que l'organisation de cours, expositions, conférences, l'animation d'équipes de prévention et d'action éducative en faveur des jeunes et plus particulièrement de la jeunesse pauvre et abandonnée ; la création de prix, bourses, pensions, récompenses, secours, etc... Ils comportent aussi la création de sections ou de comités locaux chargés d'animer et de contrôler les activités ci-dessus décrites. Ils peuvent s'étendre au soutien financier et moral des Œuvres ou Organismes ayant un but similaire.

### ○ **Activités actuelles**

En 2023, les principales activités de la Fondation sont les suivantes :

- Une Maison d'Enfants à Caractère Social proposant diverses formes d'accueil
- Un Lycée Agricole Privé dispensant des formations de la 4<sup>ème</sup> au BTS dans les domaines de l'horticulture, le paysage et le service à la personne
- Un Centre de Formation Professionnelle Continue
- Des Centres de Vacances

## ● **FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

### ○ **Évènements exceptionnels survenus en 2023**

L'année 2023 a été marquée par plusieurs legs pour un montant total de 1 054 342 €, ainsi que la mise en place d'un bail emphytéotique pour nos biens situés sur la commune de Bormes les Mimosas (voir rubrique spécifique Centres de Vacances).

## ● **REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### ○ **Principes généraux**

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base,

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Le règlement ANC N°2018-06 concernant les fondations et les fonds de dotation
- Les règlements ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général et ANC 2020-08 et 2019-04
- Le règlement ANC N°2022-01 concernant le traitement de la taxe d'apprentissage
- Dans le cadre de ses activités du secteur médico-sociales, la fondation applique le cadre comptable ESMS M22 Tome I ainsi que le plan comptable M22bis arrêté le 23/12/2019

#### o Immobilisations et amortissements

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En conformité avec les dispositions du Plan Comptable Général 2005, les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées d'utilisation estimées.

Les valeurs résiduelles ne sont déduites des bases amortissables qu'à partir du moment où elles sont significatives et mesurables.

Le plan d'amortissement a été suspendu pour les constructions dont la valeur résiduelle estimée était supérieure à la valeur comptable nette au bilan d'ouverture

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D) en fonction des durées d'utilisation suivantes :

Concessions, brevets et droits similaires	1 à 3 ans (L)
Constructions	10 à 50 ans (L)
Agencements des Constructions	5 à 30 ans (L)
Installations techniques et matériel	3 à 20 ans (L)
Installations générales, agencements, aménagements	3 à 25 ans (L)
Matériel de transport	5 ans (L)
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans (L)
Mobilier	3 à 10 ans (L)

Les immobilisations en cours sont détaillées dans le paragraphe « DETAILS PAR ACTIVITE ». Elles s'élèvent fin 2023 à 138.025 euros.

#### o Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### o Provisions pour dépréciation d'actif

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes

#### o Participations, autres titres immobilisés, valeurs immobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de l'écart.

### o Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les éléments suivants :

\*La provision pour amortissement dérogatoire qui correspond à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés selon le mode économique s'élèvent à la clôture de l'exercice à 2.305.154 €

\* ainsi que les provisions réglementées suivantes :

Provision règlementée couverture BRF : 72.821,17 €  
Différence de réalisation d'actif : 20.733,76 €  
Réserves plus-values nettes actif circulant (reprise du relais familial) : 16.178,05 €

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

### o Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges, dont le solde s'élève à 535.691 €, correspondent aux provisions sur les engagements de retraite pour 180.638 € ainsi que 355.053 € de provisions pour risques des litiges prud'homaux et des risques de reversement de subventions.

### o Autres informations pour donner une image fidèle

#### \* Amortissements dérogatoires

En application du plan comptable général 2005, aucune dotation aux amortissements économiques concernant les bâtiments et constructions n'a été constatée, leur valeur résiduelle étant estimée supérieure à leur valeur comptable nette au bilan d'ouverture.

En revanche malgré l'absence de fiscalité pour la Fondation, ces bâtiments font l'objet d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en charges pour 101.133 euros en 2023. Le cumul des amortissements dérogatoires s'élève à 2.305.154 euros au 31 décembre 2023.

DETAILS PAR ACTIVITE :

#### \* Maisons d'Enfants à Caractère Social

Depuis l'arrêté de bilan 2008, la norme comptable M22 est appliquée au niveau de l'établissement de la Maison d'enfants. Cette norme est applicable aux établissements et services privés sociaux et médicaux relevant du I de l'article L.312-1 du code de l'ASF.

Les capitaux propres sont ainsi ventilés selon cette norme comptable.

L'affectation définitive du résultat de l'année 2021 n'ayant pas encore été en totalité validée par la DGAVS (direction Générale Adjointe à la Vie Sociale), le résultat 2021 figure en partie dans le compte 1159021 – Résultat 2021 en attente affectation : -323.889,98 €

L'affectation définitive du résultat de l'année 2022 n'ayant pas encore été en totalité validée par la DGAVS (direction Générale Adjointe à la Vie Sociale), le résultat 2022 figure en partie dans le compte 1150022 – Résultat 2022 en attente affectation : 280.967,46 €

Les salaires versés en 2023 sur la Maison d'Enfants correspondent à un effectif moyen de 71.02 ETP (effectif temps plein) dont 62.75 ETP non cadres.

Les immobilisations en cours pour 58.014,73 € correspondent aux premières études pour la réhabilitation du Prieuré, ainsi que du mobilier de chambres et des serrures électroniques à installer.

Suite au dialogue de gestion courant avril 2024 avec le Conseil Départemental de la Savoie, la sous-activité n'entraînera pas de reprise de dotation donc aucune provision n'a été constituée pour la durée du CPOM 2020-2023. La contractualisation d'un nouveau CPOM 2024-2029 permettra d'affiner ces critères d'activité.

#### \*Lycée

Les salaires bruts des enseignants du lycée rémunérés par l'Etat se sont élevés à 1 064 878.85 euros en 2023. Ceux-ci sont considérés comme des contributions volontaires en nature et apparaissent donc en tant que telles sur le compte de résultat.

Les salaires versés en 2023 sur le Lycée correspondent à un effectif moyen de 24.55 ETP (effectif temps plein) dont 12.33 ETP non cadres.

Aucune dotation aux amortissements économiques concernant les bâtiments et constructions n'a été constatée, leur valeur résiduelle étant estimée supérieure à leur valeur comptable nette au bilan d'ouverture.

En revanche, ils ont fait l'objet d'une dotation aux amortissements dérogatoires comptabilisée en charges pour 27.364,70 euros en 2023.

Le cumul des amortissements dérogatoires s'élève à 492.722,49 euros au 31 décembre 2023.

Pour les immobilisations en cours :

Le montant de 44.025,12 euros porté en travaux en cours au bilan 2023 correspond à aux serrures électroniques à installer.

#### \*Fondation

Aucune dotation aux amortissements économiques concernant les bâtiments et constructions n'a été constatée, leur valeur résiduelle étant estimée supérieure à leur valeur comptable nette au bilan d'ouverture.



En revanche, ils ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en charges pour 37.366,69 euros en 2023. Le cumul des amortissements dérogatoires s'élève à 1.492.511,06 euros au 31 décembre 2023.

La somme de 39.517,86 € euros qui figure au compte 194000 « fonds dédiés » provient de la succession BAYARD. Elle avait été léguée au profit des élèves en difficulté financière.

La somme de 2.112,30 euros qui figure au compte 196100 « fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » provient des dons reçus pour le rayonnement de la cause de Camille Costa de Beauregard, ainsi que pour la rénovation de l'internat du lycée.

Pour les immobilisations en cours :

Le montant de 35.985,29 euros porté en travaux en cours au bilan 2023 correspond à :

- 6.044,40 € d'honoraires d'architectes pour un projet de réhabilitation du local 9-11 rue Bonivard.
- 9.732 € d'honoraires d'architectes pour la mise en conformité des locaux de la Communauté.
- 20.208,90 € de serrures électroniques à installer.

Les salaires versés en 2023 sur la Fondation correspondent à un effectif moyen de 3.60 ETP (effectif temps plein) dont 1.10 ETP cadre.

Les plus-values latentes sur les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 101.734 € en date du 31 décembre 2023.

Les dons et legs perçus en 2023 s'élèvent à 1.099.812,87 €, plusieurs successions reçues cette année.

En voici le détail pour les Legs, donations et assurances-vie :

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurance vie	89.396,13
Montant de la rubrique de produits "legs et donations" définie à l'article 213-9	964.945,70
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0,00
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donation	0,00
CHARGES	
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0.00
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donation	
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	<b>1.054.341,83</b>

\*Centre de Vacances

Aucune dotation aux amortissements économiques concernant les bâtiments et constructions n'a été constatée, leur valeur résiduelle étant estimée supérieure à leur valeur comptable nette au bilan d'ouverture.

En revanche, ils ont fait l'objet d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en charge pour 36.401,12 euros en 2023. Le cumul des amortissements dérogatoires s'élève à 319.920,59 euros au 31 décembre 2023.

Il n'y a pas de travaux en cours au 31 décembre 2023.

Les salaires versés en 2023 sur le Centre de Vacances correspondent à un effectif moyen de 0.19 ETP non cadre (effectif temps plein).

Les biens situés à Bormes font dorénavant l'objet d'un bail emphytéotique rétroactivement au 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2048 avec l'Association Temps Jeunes - ACSV. Ce bail prévoit que l'emphytéote s'engage à régler une redevance annuelle de 12 000 € indexée sur l'indice du coût de la construction BT01 dès la signature du bail et à faire des travaux de rénovation sur les locaux à hauteur de 1.200.000 € sur les 6 premières années. Donc, les charges et produits correspondants à ce site seront limités à cette redevance annuelle à laquelle s'ajoutera la taxe foncière qui sera refacturée également à Temps Jeunes. Pas d'incidence dans les comptes de bilan.

\*Exploitation du Lycée

Les salaires versés en 2023 sur l'exploitation sont à Néant.

\*Centre de Formation Professionnelle Continue

Au 31/12/2023, il n'y a pas de travaux en cours.

Le CFPC fait l'objet d'une comptabilité spécifique depuis le 01/01/2019.

Le CAP AEPE qui y était attribué jusqu'à 2022 a été rattaché à l'UFA donc au lycée comme toutes les formations en apprentissage que nous dispensons. Dorénavant, le CFPC ne fait que de la formation continue pour adultes, ou des formations courtes.

\* Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires facturé pour l'année 2023 par les Commissaires aux comptes est de 26 400 €. Ce sont les honoraires correspondant au Cabinet Ohayon nommé par le Conseil d'Administration à compter de l'exercice 2019 pour un mandat de 6 ans.

\* Les produits et charges exceptionnels

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 152.742 € dont :

- des dotations aux amortissements dérogatoires pour 101.133 €
- des frais d'études pour un projet de réhabilitation du chalet du Bocage qui ne se fera pas pour 40.415 €.

Les produits exceptionnels sont de 112.805 € et se composent notamment :

- des quote-part de subvention d'investissement et de taxe d'apprentissage affectée à l'investissement pour 103.896 €,
- Un remboursement d'assurance pour 3.263 € et diverses régularisations de comptes

\* Les transferts de charges

Les transferts de charges représentent 194.938 € : ce sont des charges refacturées à nos prestataires (50.988 € de ces transferts concernent des remboursements de formation, 106.142 € d'indemnités journalières, 4.189 € d'avantages en nature logement et nourriture, le reste étant diverses charges refacturées à nos divers partenaires et remboursements d'assurances).

\* Ventilation du Chiffre d'affaires et Concours Publics par secteur d'activité

<b>Chiffre d'affaires et Concours publics par secteur d'activité</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Maisons d'enfants à Caractère Social	4 501 566	4 553 554	5 879 240	6 081 478
Lycée	1 330 641	1 424 864	1 522 530	1 600 281
Centres de vacances	88 883	82 031	136 063	63 663
Fondation	135 498	138 929	136 090	160 611
CFPC	82 787	87 516	152 678	33 219
Exploitation	45	45	13 187	45
<b>Total</b>	<b>6 139 421</b>	<b>6 286 938</b>	<b>7 839 788</b>	<b>7 939 297</b>
<b>Dont Concours publics</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Commun : Aide forfaitaire à l'apprentissage			30666,52	12 667
Maisons d'enfants à Caractère Social				
Dotation globale accordée par CPOM versée par le département de la Savoie	4 448 621	4 491 369	5 467 981	5 909 942
Prix de journée internat facturés au département de la Haute Savoie	52 945	62 185	119 663	171 536
Lycée				
"Subvention" de fonctionnement versée par le Ministère de l'Agriculture	582 277	603 266	631 600	604 925
"Subvention" Article 44 versée par le Ministère de l'Agriculture	100 492	90 782	85 025	95 548

\* Tableau de détermination du résultat effectif global

<b>Résultat Comptable 2023 par secteur d'activité</b>					
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Maisons d'enfants à Caractère Social	-108 137	15 216	-325 200	198 848	75 736
Lycée	-54 867	-46 731	-27 961	-62 237	-260 577
Centres de vacances	-84 966	-126 341	-103 408	-100 614	-168 363
Fondation	383 279	418 948	160 253	140 473	1 066 370
Centre de Formation Professionnelle continue	7 812	-36 378	14 395	43 441	9 265
Exploitation	-17 175	-16 778	-15 826	-16 768	-22 217
<b>Total</b>	<b>125 946</b>	<b>207 936</b>	<b>-297 746</b>	<b>203 143</b>	<b>700 215</b>
<b>Reprise du résultat Antérieur</b>					
<b>Excédent ou déficit effectif global</b>	<b>125 946</b>	<b>207 936</b>	<b>-297 746</b>	<b>203 143</b>	<b>700 215</b>
<b>dont Résultat effectif sous gestion propre</b>					
Lycée	-54 867	-46 731	-27 961	-62 237	-260 577
Centres de vacances	-84 966	-126 341	-103 408	-100 614	-168 363
Fondation	383 279	418 948	160 253	140 473	1 066 370
Centre de Formation Professionnelle continue	7 812	-36 378	14 395	43 441	9 265
Exploitation	-17 175	-16 778	-15 826	-16 768	-22 217
<b>Total</b>	<b>234 083</b>	<b>192 720</b>	<b>27 454</b>	<b>4 295</b>	<b>624 478</b>
<b>Dont Résultat effectif sous gestion contrôlée</b>					
Maisons d'enfants à Caractère Social (MECS)	-108 137	15 216	-325 200	198 848	75 736
<b>Total</b>	<b>-108 137</b>	<b>15 216</b>	<b>-325 200</b>	<b>198 848</b>	<b>75 736</b>
<b>Résultat administratif sous contrôle tiers financeur</b>					
	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Résultat compta sous contrôle tiers financeur MECS	-108 137	15 216	-325 200	198 848	75 736
Variation congés payés	-15 821	5 032	6 989	53 889	36 965
Autres droits acquis par les salariés non provisionnés	23 298	-37 849	-5 678	28 231	-70 872
Reprise résultat N-2					
<b>Résultat administratif sous contrôle tiers financeur</b>	<b>-100 660</b>	<b>-17 601</b>	<b>-323 890</b>	<b>280 967</b>	<b>41 829</b>

\* Le report à nouveau

2023	EXPLOITATION	CFPC	CV	LYCEE	MECS	FONDA	CONSOLIDEE
RAN AU 31/12/2022	-2 807 097,68	-14 171,24	-590 311,14	-696 580,34	-931 950,32	1 867 399,64	-3 172 711,08
RAN Résultat sous contrôle tiers financeur au 31/12/2022					-580 258,72		-580 258,72
<i>Autres variations (retraitement résultats antérieurs à 2021 par CD 73)</i>							0,00
Affectation résultat 2022	-16 768,48	43 441,10	-100 613,74	-62 236,70	198 847,58	140 472,73	203 142,49
<b>RAN AU 31/12/2023</b>	<b>-2 823 866,16</b>	<b>29 269,86</b>	<b>-690 924,88</b>	<b>-758 817,04</b>	<b>-733 102,74</b>	<b>2 007 872,37</b>	<b>-2 969 568,59</b>
<i>Dont RAN des activités sous gestion contrôlée</i>					-381 411,14		-381 411,14

(Nota Bene : les soldes en « - » sont des Reports à Nouveau débiteurs)

### o Évènements postérieurs et continuité de l'exploitation

Les comptes annuels de la Fondation ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. A la date d'arrêt des comptes par le conseil d'administration des comptes annuels 2023 de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

## • NOTES SUR LE BILAN

### o Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Frais d'établissement	1 616 002			1 616 002
Frais recherche/développement	14 205		1 200	13 005
Conces. Brevets licences marques				
Autres	59 546		343	59 202
Immob. incorporelles en cours				
<b>TOTAL</b>	<b>1 689 753</b>	<b>0</b>	<b>1 543</b>	<b>1 688 210</b>

o **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Terrains	2 405 472	41 474		2 446 946
Constructions sur sol d'autrui	0			0
Constructions	17 311 364	718 573		18 029 937
Installations techniq, mat et out.	1 336 072	43 572	3 926	1 375 718
Autres immobilis.corporelles	2 523 864	408 830	86 360	2 846 334
Immobilisations en cours	52 651	126 449	41 075	138 025
Avances et acomptes s/immob.		34 784		34 784
<b>TOTAL</b>	<b>23 629 423</b>	<b>1 373 683</b>	<b>131 361</b>	<b>24 871 744</b>

o **Immobilisations financières**

Les immobilisations financières ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Autres Participations	1 178	38		1 216
Autres titres immobilisés	1 307 748			1 307 748
Autres immobilisations financières	148 349	11 316		159 665
<b>TOTAL</b>	<b>1 457 274</b>	<b>11 354</b>	<b>0</b>	<b>1 468 628</b>

o **Dépréciation des immobilisations**

Les amortissements suivants ont été constatés au cours de l'exercice :

Nature des immobilisations	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Frais d'établissement				
Frais recherche / développement	14 205	0	1 200	13 005
Concess. Brevets licences marques	0			0
Autres immobilisations incorporelles	53 164	6 019	343	58 839
<b>TOTAL IMMOS INCORP.</b>	<b>67 369</b>	<b>6 019</b>	<b>1 543</b>	<b>71 844</b>
Terrains				
Constructions; Installations, agencements constructions	10 516 225	340 000	0	10 856 225
Installations techniques, mat et out, Install générales, Matériel de transport, de bureau et informatique	1 210 098	84 754	55 651	1 239 201

Autres immobilisations corporelles	2 208 335	64 232	28 862	2 243 704
TOTAL IMMOS CORP.	13 934 658	488 986	84 513	14 339 131
TOTAL GENERAL	14 002 026	495 005	86 056	14 410 975

○ **Stocks**

Pas de stock au 31/12/2023

○ **Etat des créances**

Nature	Total	A 1 an	A + de 1 an
Prêts	152 590		152 590
Autres immobilisations financ.	7 075		7 075
Clients et comptes rattachés	753 039	738 794	14 245
Créances fiscales et sociales			
Débiteurs divers	408 757	400 033	8 724
Charges constatées d'avance	26 472	26 472	
<b>TOTAL</b>	<b>1 347 933</b>	<b>1 165 299</b>	<b>182 634</b>

○ **Disponibilités**

Les disponibilités sont constituées des comptes bancaires, de la caisse, les valeurs mobilières de placement et les placements sur des comptes à terme étant dans une rubrique à part (Valeurs mobilières de placement).

○ **Charges et produits constatés d'avance**

RUBRIQUES	charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	26.472	535.324
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>26.472</b>	<b>535.324</b>

Les produits constatés d'avance sont essentiellement constitués de produits issus de la scolarité et de la mise à disposition de l'internat aux autres établissements scolaires car il n'a été établi qu'une facturation annuelle couvrant la période du 01/09 de l'année N au 30/06 de l'année N+1.

○ **Produits à recevoir**

Etablissements de crédit - Intérêts courus	20.929 €
Clients	149.676 €
Fournisseurs et comptes rattachés	8.587 €
Autres créances	19.644 €
Etat subventions à recevoir	8.210 €
	207.046 €

○ **Provisions**

Les provisions ont évolué de la manière suivante :

Nature	31/12/2022	Augment	Dimin	31/12/2023
Provisions pour litiges	388 512	1 080	34 539	355 053
Provisions pour retraites	212 066	5 057	36 486	180 637
Provisions amo. dérogatoires	2 204 022	101 132		2 305 154
Autres provisions risques/charges	0			0
Autres provisions réglementées	109 733			109 733
<b>TOTAL PROV.RISQ. CHARGES</b>	<b>2 882 697</b>	<b>107 269</b>	<b>71 024</b>	<b>2 950 577</b>
Provisions /immo. Incorporelles	25 916			25 916
Provisions /immo. Corporelles	0			0
Provisions /immo. Financières	0	108 212		108 212
Provisions /stocks	0			0
Provisions /comptes clients	14 230	8 633	8 618	14 245
Autres provisions /dépréciations	3 073	10 526	1 454	12 145
<b>TOTAL PROV. DEPRECIATION</b>	<b>42 478</b>	<b>127 371</b>	<b>10 072</b>	<b>160 518</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 925 175</b>	<b>234 640</b>	<b>81 096</b>	<b>3 111 095</b>

○ **Etat des dettes**

Nature	Total	A 1 an	de 2 ans à 5ans	A + de 5 ans
Emprunts et dettes divers				
Emprunts auprès ets crédits	1 466 919	261 836	935 186	269 897
Emprunts et dettes fin. Divers	67 355	2 605	12 345	52 406
Dettes fournisseurs	656 189	656 189		
Personnel et comptes rattachés	281 606	281 606		
Sécurité sociale et autres organismes	572 630	572 630		
Etat Taxe sur la valeur ajoutée		0		
Etat autres impôts et taxes		0		
Dettes sur immobilisations	118 032	118 032		



Autres dettes, avances et acomptes reçus sur commande	150 786	150 786		
Produits constatés d'avance	535 324	535 324		
Total	3 848 841	2 579 008	947 530	322 303

Emprunts souscrits au cours de l'exercice	0 euros
Emprunts remboursés au cours de l'exercice :	303.311 euros
Dettes garanties par des sûretés réelles :	1.109.148 euros

### o Charges à payer

Les dettes incluent les charges à payer suivantes :

Dettes financières	2.605 €
Avoirs à établir	45.313 €
Fournisseurs factures non parvenues	127.101 €
Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	118.032 €
Diverses charges à payer	16.036 €
Personnel charges à payer	281.386 €
Organismes sociaux charges à payer	138.681 €
Etat charges à payer	69.000 €

798.154 €

### o Engagements de retraite

Les engagements en cas de départ en retraite font l'objet d'une comptabilisation dans les comptes annuels.

Les indemnités de départ en retraite ont été calculées en appliquant la convention collective salarié par salarié, d'après le dernier salaire brut connu et en considérant l'ancienneté acquise à la clôture de l'exercice.

Le salaire brut est probabilisé puis actualisé d'après les estimations suivantes :

Age prévisible de départ à la retraite :	65 ans
Taux annuel de revalorisation des salaires :	2%
Taux d'actualisation :	3.70%

L'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié étant retenue, les charges sociales dues sur ces indemnités ont été incluses dans la provision

Au 31 décembre 2023, les engagements de retraite ainsi déterminés s'élèvent à :  
 -Lycée 17.969

-Maisons d'enfants	147.092
-Fondation	15.577
-Exploitation	0
-Centres de vacances	0
	0
<b>TOTAL</b>	<b>180.638 €</b>

○ **Autres engagements donnés :**

Dettes garanties par des sûretés réelles : 1.109.148 euros

○ **Autres engagements reçus :**

Dettes garanties par une caution du département de la Savoie pour la Mecs : capital restant dû au 31/12/2023 326.535 euros.

Dans le cadre du bail emphytéotique conclu avec Temps jeunes, ils se sont engagés à engager des travaux sur les biens à hauteur de 1 200 000 € sur les 6 premières années d'exploitation.

○ **Fonds dédiés**

CONSOLIDE - Fonds Dédiés	à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	au 31/12/2023	
			Montant Global	dont remboursement		Montant Global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours de 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	773,92		110,90			663,02	
Contributions financières d'autres organismes	0,00						
<i>Subventions Total Isolation</i>	773,92		110,90			663,02	
Ressources liées à la générosité du public	41 267,86	1 730,00	1 367,70			41 630,16	39 517,86
<i>Bourse Bayard et Cause Camille</i>	41 267,86	1 730,00	1 367,70			44 365,56	39 517,86
<b>TOTAL GENERAL</b>	42 041,78	1 730,00	1 478,60	0,00	0,00	42 293,18	39 517,86

○ **Fonds propres**

CONSOLIDE - Fonds Propres	A l'ouverture de l'exercice 01/01/2023	affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice 31/12/2023
Fonds propres sans droit de reprise	10 380 295	0	0	0	10 380 295
Fonds propres avec droit de reprise	591 554	0	0	0	591 554
Ecart de réévaluation	0	0	0	0	0
Réserves	948 324	0	0	0	948 324
Report à Nouveau	-3 172 711	203 142	0	0	-2 969 569
<i>dont report à nouveau des activités ESMS</i>	<i>-580 259</i>	<i>198 848</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-381 411</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	203 142	0	700 215	203 142	700 215
<i>dont excédent ou déficit des activités ESMS</i>	<i>198 847</i>	<i>0</i>	<i>75 736</i>	<i>198 847</i>	<i>75 736</i>
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>8 950 604</b>	<b>203 142</b>	<b>700 215</b>	<b>203 142</b>	<b>9 650 818</b>
Fonds propres consommables	0	0		0	0
Subventions d'investissement	727 688	0	273 104	103 897	896 895
Provisions réglementées	2 313 755	0	101 133	0	2 414 887
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 992 046</b>	<b>203 142</b>	<b>1 074 451</b>	<b>307 039</b>	<b>12 962 600</b>

○ **Subventions d'investissement**

CONSOLIDE - Subventions d'investissement	A l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		31/12/2023
		Augmentation	diminution	
<i>Montant nominal :</i>				<i>Montant global</i>
Affectées à des biens non renouvelables	452 177,76	40 539,63	0,00	492 717,39
Affectées à des biens renouvelables	2 183 896,46	232 564,20	229 396,05	2 187 064,61
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 636 074,22</b>	<b>273 103,83</b>	<b>229 396,05</b>	<b>2 679 782,00</b>
<i>Quotes parts virées au résultat :</i>				
Affectées à des biens non renouvelables	537 696,84	22 302,50	0,00	559 999,34
Affectées à des biens renouvelables	1 370 689,61	81 594,36	229 396,05	1 222 887,92
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 908 386,45</b>	<b>103 896,86</b>	<b>229 396,05</b>	<b>1 782 887,26</b>

○ **Rémunérations des 4 plus hauts cadres dirigeants :**

Le total des rémunérations brutes hors charges versées en 2023 aux 4 directeurs est de 212.274 €. Dans un souci de confidentialité, nous notons les salaires du Directeur Général, du Directeur de la MECS et du Chef d'établissement du Campus.

○ **Autres informations :**

- **Compte de Résultat pour Origine et Destination (CROD) et Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)**

Suite à l'analyse des dons, legs et successions reçus cette année, la Fondation du Bocage n'est pas concernée par l'établissement de ces 2 documents : le seuil de 153 000 € de dons, legs, assurances vie reçus grâce à des appels à la générosité du Public n'a pas été dépassé. Les successions, legs et assurances vie reçues sur cette année 2023 ne viennent que de personnes liées personnellement et historiquement à la Fondation du Bocage.